

Code de conduite



Message de notre président et chef de la direction

EDC s'est transformée : nous avons des objectifs plus audacieux, de meilleurs outils et une culture plus forte et plus efficace qu'avant qui nous font progresser vers la réussite.

Cette aspiration à renforcer notre influence et notre pertinence sur le marché est toutefois accompagnée d'une augmentation du risque équivalente. En nous efforçant d'étendre notre portée, nous attirerons naturellement de nouveaux clients, de nouveaux partenaires et de nouvelles parties prenantes. Cette croissance de nos relations, de notre réseau et de nos transactions amplifie notre exposition à une multitude de menaces juridiques et éthiques ainsi qu'aux atteintes à notre réputation, sous l'œil de notre actionnaire, des médias et du public.

Aucun de ces risques ne justifierait l'abandon de notre ambitieuse stratégie, mais nous devons tous prendre conscience de leur existence et de notre rôle dans leur gestion.

Voilà précisément à quoi sert le présent Code de conduite d'EDC. Cette nouvelle version du Code renferme, dans les termes les plus clairs, les règles et attentes qui régissent nos comportements éthiques dans diverses circonstances, de l'entretien de relations d'affaires à l'utilisation de nos technologies numériques en constante évolution.

Les membres de notre Conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction ont aussi approuvé le Code; lorsqu'il est question de conduite éthique, nous devons tous être sur la même longueur d'onde. Et voilà exactement ce à quoi sert notre Code.



La réussite d'EDC est tributaire de la capacité de chacun d'entre nous à assumer son rôle avec confiance et transparence, ce que les politiques énoncées dans ce document vous aideront à faire.

Plus nous gagnerons en influence et en valeur aux yeux d'un nombre grandissant d'entreprises canadiennes, plus les enjeux seront importants pour nous et pour nos exportateurs. À nous alors de resserrer les normes d'éthique auxquelles nous soumettons nos propres comportements.

Ces normes, je suis convaincu que chacun d'entre nous saura les respecter.

Cordialement,



Benoit Daignault

SOMMAIRE

Section 1

4 Au service de l'éthique et de l'intégrité

- 5 Comprendre et respecter notre Code
- 5 Être responsables de nos actes
- 6 Donner l'exemple
- 7 Prendre des décisions éclairées
- 7 Prendre la parole et poser des questions
- 7 Ne pas tolérer les représailles
- 7 Collaborer aux enquêtes

Section 2

8 Au service d'une relation de confiance avec nos clients et les autres parties prenantes

- 9 Compter sur l'intégrité
- 10 Échanger des cadeaux et des invitations
- 11 Interdire les pots-de-vin et la corruption
- 12 Prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- 13 Protéger l'information
- 14 Comprendre les délits d'initiés
- 15 Collaborer avec les tierces parties

Section 3

16 Au service de la prise de responsabilités au sein d'EDC

- 17 Reconnaître les conflits d'intérêts
- 18 Produire des documents administratifs
- 18 Utiliser les technologies
- 19 Communiquer avec honnêteté

Section 4

20 Au service du respect mutuel

- 21 Promouvoir la diversité, l'inclusion et le respect
- 21 Travailler dans un milieu exempt de harcèlement et de discrimination
- 22 Créer un lieu de travail sain et sécuritaire

Section 5

23 Au service du bien-être collectif

- 24 Respecter les droits de la personne
- 24 Être socialement responsables

Section 6

25 Au service de notre réputation

- 26 Message de notre vice-président et chef de la conformité et de l'éthique
- 27 Protéger notre réputation



SECTION 1

Au service de l'éthique et de l'intégrité

Nous comprenons et respectons notre Code

Le Code de conduite d'EDC (le « Code ») régit notre façon de faire des affaires et définit notre culture et notre réputation d'excellence en matière d'éthique. L'intégrité et l'éthique sont au cœur de toutes nos interactions avec nos clients, nos collègues, notre actionnaire et la société; notre Code est un phare qui oriente nos activités dans les méandres d'un milieu complexe.

Bien qu'il porte sur de nombreuses sphères des opérations et des conditions de travail, notre Code ne peut faire état de toutes les situations, exigences juridiques et sensibilités culturelles possibles. C'est pourquoi il importe de prendre connaissance des politiques et autres ressources pertinentes d'EDC qui se trouvent sur [Le fil conducteur](#).

Nous donner l'exemple

Nous devons tous nous efforcer de comprendre le Code et d'y adhérer. Nous attendons des leaders qu'ils soient des modèles et qu'ils donnent l'exemple dans chacun de leurs gestes. Nous nous devons de:

- › prendre les responsabilités qui nous incombent en vertu du Code en adoptant un esprit d'initiative, en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions et en rendant des comptes à ce sujet;
- › préserver la réputation d'EDC en tenant compte des perceptions extérieures, y compris de celles du public, quant à nos actions et à nos décisions;
- › souscrire à nos exigences de conformité en lisant et en comprenant le Code, en suivant des formations et en obtenant les certifications requises;
- › prendre la parole quand nous avons des questions ou des préoccupations.

Les leaders jouent un rôle central dans le respect de nos engagements vu l'importance de leurs responsabilités. Celles-ci consistent à:

- › ne jamais laisser sous-entendre qu'il est acceptable de compromettre notre intégrité ou notre réputation dans le but d'atteindre nos objectifs d'affaires;
- › faire preuve d'une écoute active et encourager la réflexion collaborative, la prise de décisions éthiques et l'expression des préoccupations;
- › écouter respectueusement les préoccupations et signaler les problèmes et les conflits à l'échelon supérieur dès qu'ils surviennent.

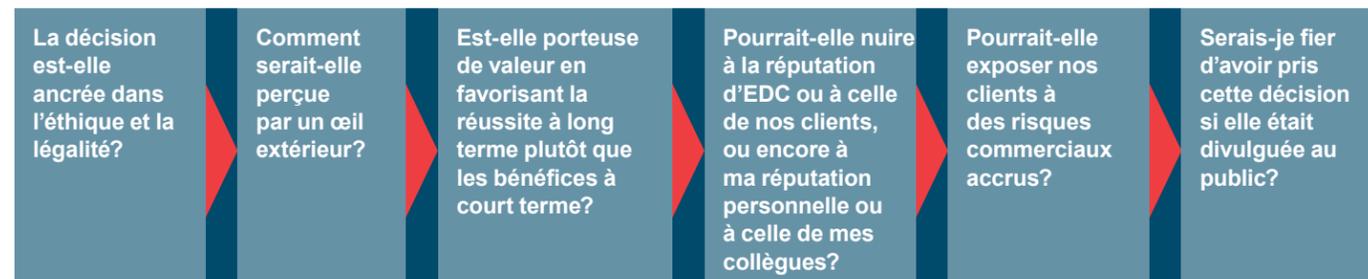
✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Comprendre que tous les employés permanents ou contractuels d'EDC, y compris ceux d'autres organisations qui sont en détachement à EDC, se doivent de respecter notre Code, nos politiques et les lois applicables et de s'y conformer partout où nous menons des activités.
- › Avoir conscience que chacun d'entre nous est tenu de respecter non seulement notre Code, mais aussi les normes énoncées dans le [Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#).



Nous prenons des décisions d'affaires intègres et éclairées

On nous encourage à prendre des décisions avantageuses pour nos clients. Aussi devons-nous à tout coup nous laisser guider par notre boussole morale lorsque vient le temps de faire un choix. Nous devons tous nous assurer de prendre des décisions et d'adopter des mesures dans les limites de nos responsabilités et des pouvoirs qui nous sont délégués, sans jamais tenir pour acquis que nos actions demeureront inconnues du public. Lorsque la voie à emprunter est nébuleuse, nous devons nous poser les questions suivantes:



C'est à nous tous que revient la responsabilité de prendre des décisions éthiques. Dans le doute, nous devons nous orienter en consultant l'une des **Ressources du Code**, dont vous trouverez une liste à la page 27.

Nous prenons la parole pour poser des questions et soulever des préoccupations

Pour demeurer dans le droit chemin, nous nous devons de prendre la parole, de poser des questions et de communiquer nos préoccupations lorsqu'une situation nous semble suspecte. Chacun d'entre nous, peu importe son rôle, a le devoir et l'obligation de poser des questions et de faire part de ses préoccupations en toute bonne foi à une **ressource du Code** avec qui il est à l'aise d'en parler. La Société prend au sérieux toutes les préoccupations qui lui sont transmises et les examine avec empressement.

Nous ne tolérons pas les représailles exercées contre autrui

Tout le monde devrait être à l'aise de prendre la parole sans craindre de subir des conséquences. Si quelqu'un soupçonne qu'un employé est victime de représailles après avoir exprimé ses préoccupations, l'une des **ressources du Code** doit être mise au courant. Tout signalement de gestes de représailles commis à l'encontre d'une autre personne sera examiné, et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement pourront être appliquées.

Nous collaborons aux enquêtes

Il se peut que nous soyons sollicités à l'occasion pour prendre part à une enquête interne ou externe. Le plus de détails possible demeureront confidentiels, dans la mesure prévue par la loi et sans que cela ne nuise à la résolution de l'enquête. Que celle-ci soit menée par des autorités internes ou externes, nous devons coopérer pleinement avec les enquêteurs.

Nous sommes responsables de nos actes

Nous sommes tous responsables de nos actes et de nos décisions et nous sommes tenus d'adhérer au Code, aux politiques, aux normes, aux lignes directrices et aux procédures d'EDC de même qu'aux lois applicables. Toutefois, malgré toute l'importance que nous accordons à la conduite éthique des affaires, nous ne sommes pas à l'abri d'une infraction à notre Code, à nos politiques ou à nos autres normes. Advenant un manquement, EDC prendra, en fonction de la gravité de l'infraction, des mesures correctives pouvant se traduire par des contrôles accrus, de l'encadrement, des communications ou de la formation, ou encore des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Selon les circonstances, certains cas pourraient être transmis à des autorités externes.

Les représailles se définissent par une action posée à l'encontre d'une personne ou le mauvais traitement de celle-ci après qu'elle a soulevé une préoccupation en toute bonne foi ou collaboré à une enquête. Les représailles peuvent prendre la forme de mesures disciplinaires, d'une rétrogradation, d'un licenciement, de tout geste portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail ou de toute menace de prendre une de ces mesures ou d'ordonner à quelqu'un de le faire.

LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Coopérer aux enquêtes avec un souci de véracité et d'honnêteté tout en préservant la confidentialité de la situation.
- › Informer immédiatement le Vice-président et chef des Services juridiques et/ou le Vice-président et chef de la conformité et de l'éthique de la réception d'une demande d'un organisme de réglementation, d'un avis de poursuite ou encore d'une citation à comparaître.
- › S'assurer que personne ne subisse aucune forme de représailles pour avoir coopéré à une enquête.



SECTION 2

Au service d'une relation de confiance avec nos clients et les autres parties prenantes

Nous comptons sur l'intégrité pour alimenter notre croissance

Nous sommes déterminés à stimuler notre croissance en faisant preuve de passion, de persévérance et d'intégrité dans le service offert à nos clients actuels et potentiels. Notre réputation repose sur la façon dont nous servons notre clientèle, et nous nous appliquons chaque jour à inspirer davantage confiance pour entretenir et alimenter notre bassin de clients. Pour réussir, nous nous efforçons de mener nos affaires avec intégrité tout en arrimant nos objectifs aux priorités de nos clients.



✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

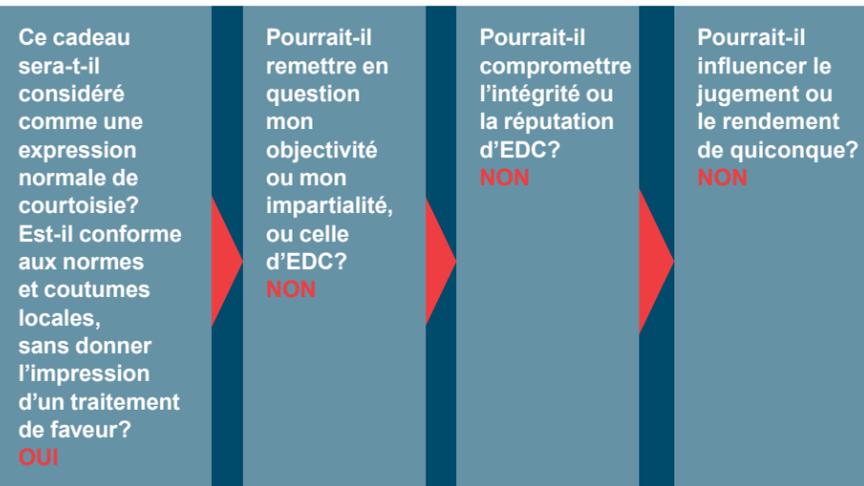
- › Atteindre nos cibles avec honnêteté et savoir-faire.
- › Comprendre les risques commerciaux auxquels sont exposés nos clients et offrir à ces derniers des solutions qui tiennent compte de leur viabilité commerciale à long terme et de leurs objectifs d'affaires à court terme.
- › Communiquer clairement avec nos clients pour s'assurer qu'ils comprennent quels sont les risques auxquels ils sont exposés et la façon dont nos produits et services peuvent répondre à leurs besoins.
- › Répondre aux plaintes des clients avec diligence et professionnalisme.

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

Nous échangeons des cadeaux, des invitations et d'autres avantages de manière responsable

L'échange de cadeaux et d'invitations est une pratique commerciale répandue, mais susceptible d'être mal interprétée ou perçue comme malhonnête, même si elle ne dissimule aucune arrière-pensée. Nous sommes résolus à mener nos activités strictement en fonction de la valeur de nos services, sans considération des cadeaux, invitations ou autres avantages que nous offrons ou recevons. EDC étant une société d'État, nous sommes conscients des attentes particulières du public à notre égard.

Avant d'offrir ou d'accepter un cadeau, une invitation ou tout autre avantage, posez-vous les questions suivantes:



Si vos réponses diffèrent de celles indiquées ci-haut, offrir ou accepter le cadeau en question pourrait porter atteinte à votre personne et à EDC. Vous devez donc impérativement consulter l'une des **ressources du Code** avant de procéder.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Ne pas offrir ou accepter des cadeaux, des invitations ou tout autre avantage si cette action risque d'être perçue comme malhonnête.
- › Garder en tête que toute tentative d'offrir un cadeau ou de lancer une invitation à un représentant d'un gouvernement peut être considérée comme illégale ; il faut toujours consulter les Services juridiques avant de procéder.
- › Informer les tierces parties de nos politiques relatives à l'échange de cadeaux et d'invitations.
- › S'assurer que le cadeau n'influence, dans les faits ou en apparence, l'objectivité ni le jugement de personne.
- › Se rappeler que les tierces parties peuvent avoir leurs propres politiques en matière de cadeaux et d'invitations.
- › Divulguer *tout* échange de cadeaux, d'invitations ou d'autres avantages dans le [Carrefour de la divulgation](#) d'EDC.

Nous ne tolérons en aucune façon les pots-de-vin et la corruption

Nous accordons la plus grande importance à la conduite responsable de nos activités, sans pots-de-vin ni corruption, conformément aux lois et règlements applicables. Ainsi, nous devons tous nous efforcer d'apprendre à mieux connaître nos clients et ne pas hésiter à attirer l'attention sur les situations suspectes et à poser des questions, le cas échéant.

Pratiquement tout objet ou service qui a de la valeur peut être considéré comme un pot-de-vin s'il est offert dans l'optique de procurer un avantage personnel à quelqu'un et d'influencer une décision commerciale.

Par exemple:

- › Paiement de frais de déplacement, *en particulier* si le voyage ne peut être clairement catégorisé comme un voyage d'affaires.
- › Cadeaux et invitations, y compris l'argent comptant, les cartes-cadeaux et les chèques-cadeaux.
- › Services personnels, comme l'engagement d'un chef cuisinier personnel.
- › Contributions politiques.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Effectuer les contrôles préalables nécessaires pour s'assurer de ne pas prendre part ou apporter son concours, en connaissance de cause, à un échange impliquant toute forme de pot-de-vin ou de corruption.
- › Faire part à un leader, de bonne foi, de tout soupçon d'activité illicite ou contraire à l'éthique menée par des parties associées aux affaires d'EDC.
- › Parler de ses préoccupations liées à un potentiel pot-de-vin à un leader et aux Services consultatifs appropriés.

Nous prenons des mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous sommes conscients du rôle qu'EDC peut et doit jouer dans le combat contre le crime financier. Nous ne tolérons ni ne soutenons d'aucune façon le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein de notre Société. Nous adhérons fermement à toutes les lois applicables relatives à ce problème d'envergure mondiale et nous prenons des mesures pour prévenir l'utilisation de nos produits et services à des fins de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel le produit ou les fonds issus d'activités criminelles, comme le trafic de stupéfiants, sont transférés à une entreprise légitime dans le but d'effacer toute trace de leur origine. Le financement du terrorisme désigne la mobilisation de fonds dans le but d'appuyer des activités terroristes et peut se faire à partir de sources légitimes ou criminelles.



✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Apprendre à connaître son client en effectuant des contrôles préalables.
- › Signaler toute situation qui semble inhabituelle ou laisse supposer qu'une personne blanchit de l'argent par l'entremise de ses transactions ou qu'elle songe à le faire.
- › Transmettre toute information relative à une situation inhabituelle aux leaders et aux Services consultatifs appropriés pour un examen plus approfondi.

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

Nous protégeons l'information qui nous est confiée

Nous avons tous accès à des renseignements confidentiels sur EDC, nos collègues, notre clientèle et des tiers. Il nous incombe de protéger la confidentialité de cette information et de prévenir toute consultation ou divulgation non autorisées. Une utilisation inappropriée ou une mauvaise gestion de l'information menace le lien de confiance qui nous unit au public et peut aller à l'encontre de la loi ou d'un contrat. Seules des raisons commerciales légitimes justifient que nous accédions à des renseignements confidentiels, renseignements que nous ne devons communiquer qu'aux employés d'EDC qui ont besoin de les connaître. Les parties externes qui ont accès à ces renseignements sont également tenues de les protéger.

Bien que les données sur nos clients ne soient pas toutes confidentielles, nous devons obtenir un consentement écrit avant de transmettre toute information sur nos clients.

Dans le doute, consultez l'une des **ressources du Code** avant de communiquer ou d'utiliser des renseignements confidentiels pour quelque raison que ce soit.

Voici certains renseignements qui sont considérés comme confidentiels:

- › Renseignements sur les clients ou les tiers
- › Renseignements relatifs à EDC
- › Renseignements personnels
- › Données gouvernementales sensibles

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Considérer tous les renseignements qui nous sont transmis comme confidentiels.
- › Obtenir des précisions sur ce qui constitue un renseignement confidentiel auprès de l'une des **ressources du Code**.
- › Se conformer aux **politiques et lignes directrices d'EDC** en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels.
- › Respecter toutes les ententes de confidentialité et les dispositions contractuelles par lesquelles nous sommes liés.
- › Prendre des précautions lorsque nous discutons de renseignements confidentiels ou les utilisons dans le cadre de notre travail pour éviter qu'ils ne tombent sous les yeux ou dans l'oreille de tiers.
- › Protéger la propriété intellectuelle d'EDC et celle des autres et éviter toute transgression, comme l'utilisation de renseignements confidentiels à ses propres fins. Les droits d'auteur, les brevets et les marques de commerce appartenant à EDC ou à d'autres parties sont des propriétés intellectuelles.
- › Signaler sur-le-champ toute transgression soupçonnée ou avérée à une **ressource du Code**.
- › Ne pas oublier que notre obligation de confidentialité demeure en vigueur même après une cessation d'emploi.

Nous ne tolérons pas les délits d'initiés

À EDC, dans le cadre de notre travail, nous avons accès à des renseignements non publics importants au sujet d'autres organisations. Nous ne sommes autorisés en aucun cas à profiter de ces renseignements ni à nous en servir pour donner des conseils d'investissement à nos parents et amis. Cette directive s'applique à toutes les transactions et activités commerciales menées par EDC ou en son nom, ou encore effectuées dans nos comptes personnels ou tout autre compte sur lequel nous exerçons un contrôle direct ou indirect. L'accès aux renseignements non publics importants nous confère le statut d'initiés.

Un délit d'initié se produit lorsqu'une personne obtient des renseignements non publics importants et échange des actions ou d'autres titres.

Les renseignements non publics importants sont de l'information qui n'a pas été rendue publique et qui serait précieuse aux yeux d'un investisseur. Voici quelques exemples:

- › Renseignements sur des résultats financiers, une fusion d'entreprises, un achat, une vente ou la formation d'une coentreprise.
- › Changements relatifs aux commandes ou renseignements sur des contrats importants.
- › Changements importants au sein de l'équipe de direction.
- › Acquisition ou perte d'un client ou d'un fournisseur important.



Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Protéger les renseignements non publics importants et s'abstenir de les communiquer aux collègues, aux parents et amis ou à quiconque.
- › Comprendre qu'une violation des lois sur les valeurs mobilières peut entraîner des conséquences graves incluant des sanctions civiles ou criminelles, peu importe la valeur de l'avantage tiré.
- › Toujours se plier aux obligations de divulgation et obtenir les approbations nécessaires quant à nos actifs et à nos passifs personnels.
- › Ne pas laisser l'information détenue influencer les affaires conclues au nom d'EDC.

Nous collaborons avec des tierces parties qui respectent nos engagements

Comme nous nous imposons des normes de rendement élevées qui se reflètent dans nos produits et services, nous attendons de nos tierces parties qu'elles adhèrent à toutes les lois applicables et aux principes prescrits par notre Code. Nos relations avec les tiers sont fondées sur des pratiques commerciales équitables, justes et éthiques.



✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Mener tous les contrôles préalables requis avant de sélectionner une tierce partie et respecter les règles de protection des renseignements et d'approvisionnement d'EDC.
- › Prendre des décisions en fonction de critères objectifs comme la qualité, le prix et la fiabilité.
- › Signaler à une [ressource du Code](#) toute activité suspecte qui pourrait constituer une violation des obligations contractuelles.

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).



SECTION 3

Au service de la prise de responsabilités au sein d'EDC



Nous savons reconnaître les conflits d'intérêts réels et apparents et les signalons

Nous sommes tenus d'agir dans l'intérêt d'EDC et de nos clients, ce qui signifie qu'aucune décision d'affaires ne saurait être prise en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent. Au contraire, nos décisions doivent être ancrées dans le bon sens, l'objectivité et l'impartialité.

Un conflit d'intérêts peut survenir si nous mettons nos propres intérêts au premier plan au détriment de nos engagements envers EDC, par exemple en décrochant un emploi à l'extérieur de la Société, en prenant part à des activités politiques ou en entretenant des relations personnelles ou des liens financiers étroits avec des parties prenantes travaillant au sein d'EDC ou étant liées à la Société.

Ce n'est pas le conflit d'intérêts en soi qui constitue une violation de notre Code, mais bien la non-divuligation de la situation.

Pour évaluer un conflit d'intérêts potentiel, posez-vous les questions suivantes:

Un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent pourrait-il découler de cette situation?

Cette situation interférerait-elle avec mon rendement à EDC? La qualité de mon travail en serait-elle altérée?

La situation aurait-elle des répercussions, dans les faits ou en apparence, sur ma capacité à faire preuve d'objectivité et d'impartialité dans mon travail?

Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, il faut demander des précisions à une **ressource du Code** et divulguer la situation.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Être conscients de l'importance de reconnaître, d'éviter et de divulguer les conflits d'intérêts éventuels pour protéger notre réputation.
- › Se retirer de toute situation de prise de décision si notre opinion risque de sembler partielle ou tendancieuse.
- › Comprendre qu'occuper un emploi ou prendre part à des activités à l'extérieur de la Société peut donner lieu à des conflits d'intérêts et entraver notre travail à EDC.
- › Se conformer aux politiques et lignes directrices d'EDC quand nous prenons part à des activités politiques.
- › Faire en sorte que ces activités ne nuisent pas ou n'aient pas l'air de nuire à notre impartialité, à notre capacité de respecter notre obligation de protéger le caractère confidentiel des renseignements ou à notre travail à EDC.
- › Garder en tête qu'il est possible de mieux gérer les conflits d'intérêts réels ou apparents s'ils sont soumis promptement dans le [Carrefour de la divulgation](#).

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

Nous produisons des documents administratifs de manière consciencieuse

Tout document administratif que nous produisons doit être exhaustif et renfermer de l'information véridique. Ces documents servent à la prise de décisions commerciales responsables et à la communication de renseignements exacts à nos clients, aux organismes de réglementation et à d'autres parties prenantes. Il est essentiel de consigner les données avec précision pour assurer le bon déroulement de nos opérations et notre conformité aux exigences juridiques en matière de divulgation et de conservation des renseignements.

Nous utilisons les technologies avec discernement

Nous avons tous accès aux ressources technologiques d'EDC, comme des ordinateurs portables et des téléphones intelligents, pour mener à bien notre travail. Nous devons utiliser ces ressources et les autres biens d'EDC de manière prudente et responsable, et de façon à faire progresser notre travail. Les contrôles et les mesures de sécurité en place protègent les renseignements d'EDC et de nos clients contre la divulgation, l'utilisation abusive, l'altération ou la destruction accidentelle ou non autorisée.

Parmi nos ressources technologiques, on retrouve les réseaux d'EDC, les ordinateurs, les tablettes, l'accès à Internet et à l'intranet ainsi que les téléphones cellulaires, comptes courriel et comptes de messagerie instantanée fournis par EDC.



Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Faire preuve d'honnêteté et de précision dans tous nos documents, y compris les rapports de dépenses, les rapports commerciaux et les relevés de transaction.
- › Faire preuve de professionnalisme lorsque nous rédigeons des documents commerciaux et d'autres types de documents, dont des courriels.
- › Garder en tête que tout document produit ou obtenu dans le cadre de notre travail est la propriété d'EDC et peut être rendu public en vertu des lois applicables.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Employer nos ressources technologiques essentiellement à des fins professionnelles.
- › Toujours faire preuve de jugement en utilisant les ressources technologiques afin de protéger l'intégrité d'EDC.
- › Rédiger soigneusement tous les courriels, les messages textes et les autres communications électroniques avec le même professionnalisme dont sont empreintes nos autres formes de correspondance.
- › Sécuriser nos ordinateurs et systèmes d'exploitation à l'aide de mots de passe adéquats et confidentiels.
- › Ne pas présumer que l'information envoyée et reçue demeurera privée puisqu'EDC peut exercer une surveillance de nos activités.

Nous communiquons avec transparence et honnêteté

Notre façon de communiquer avec le public joue un rôle de premier plan dans l'orientation de notre organisation et la préservation de notre bonne réputation. Toutes les communications à notre sujet doivent immanquablement être honnêtes, exactes et cohérentes. Par ailleurs, des règles très précises nous dictent quand et comment diffuser l'information qui nous concerne. À moins d'avoir obtenu l'autorisation expresse d'EDC, nous ne devons en aucun cas divulguer à l'externe des renseignements à propos de nos clients ou de nos activités commerciales.



✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Éviter que les renseignements confidentiels soient divulgués à une tierce partie non autorisée à moins d'avoir obtenu au préalable l'approbation et le consentement écrit requis.
- › Transmettre toute demande des médias à l'Équipe des affaires publiques.
- › Faire preuve de discrétion pour éviter que notre utilisation personnelle des médias sociaux n'ait des conséquences pour EDC.

Les médias sociaux sont une bonne façon de rester en contact avec nos parents et amis. Nous encourageons nos employés à promouvoir la marque EDC et nos aperçus du commerce sur leurs pages personnelles, mais prenez garde à ne publier que des renseignements qui sont déjà accessibles par le public sur les médias sociaux officiels d'EDC.

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).



SECTION 4

Au service du respect mutuel

Nous faisons la promotion de la diversité, de l'inclusion et du respect

La diversité, l'inclusion et le respect sont des valeurs que nous défendons dans toutes les sphères et à tous les échelons de notre organisation. Cette promesse se traduit par l'estime que nous portons au caractère unique, aux perspectives originales et aux précieuses contributions que chacun d'entre nous met au service de notre Société. Par-dessus tout, elle signifie que nous nous traitons les uns les autres avec équité, dignité et respect. Nous sommes conscients que la collaboration et l'inclusion créent un bassin d'idées et de perspectives diverses où nous puisons les solutions les plus propices pour EDC et nos clients. Pour être en mesure de mettre en commun les talents de chacun et d'offrir un service de qualité supérieure à notre clientèle, nous nous devons de maintenir un environnement de travail axé sur le respect.

Nous offrons un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination

Nous nous employons à maintenir un environnement positif et dynamique où le principe d'égalité des chances permet à chaque employé de s'épanouir et de participer aux réussites. Pour ce faire, notre milieu de travail doit être exempt de harcèlement, de discrimination et d'intimidation. Nous ne tolérons ni ne posons de gestes harcelants, dégradants ou discriminatoires à l'encontre d'autrui.

La discrimination peut prendre la forme de distinction, d'exclusion ou de préférences fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, l'invalidité ou l'état de personne graciée découlant d'une condamnation qui a fait l'objet d'un pardon ou de la suspension du casier.

Le harcèlement se définit comme tout comportement ayant pour effet de rabaisser, d'humilier ou d'embarrasser autrui et dont une personne raisonnable devrait comprendre le caractère importun. Un tel comportement peut prendre la forme de commentaires écrits ou oraux, de gestes de nature sexuelle non désirés ou d'agressions physiques.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Traiter tout le monde avec professionnalisme, égard et respect.
- › Écouter les autres points de vue en gardant en tête que la collaboration donne de meilleurs résultats.
- › Ne jamais persécuter, rabaisser ou intimider autrui.
- › Favoriser un environnement ouvert où les différences sont considérées comme précieuses et bienvenues.
- › S'encourager les uns les autres à parler librement, et respecter toutes les opinions.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Décider d'engager un candidat en se basant uniquement sur les conditions de candidature, les aptitudes et compétences, l'expérience et le rendement.
- › Être conscients de la façon dont nos comportements et nos commentaires peuvent être perçus ou interprétés.
- › S'abstenir de poser des gestes qui pourraient être interprétés comme de l'intimidation, de la persécution ou du favoritisme.



Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail sain et sécuritaire

EDC s'emploie à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. Chacun est responsable de sa propre santé et de son propre bien-être et se doit de prendre des mesures pour veiller à la sécurité des autres.



✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Se conformer aux politiques et aux lois applicables en matière de santé et sécurité.
- › Exprimer ses inquiétudes au sujet d'une situation ou d'une tâche qui semble dangereuse.
- › Accomplir son travail sans être sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- › Comprendre que les menaces, l'intimidation, les agressions et les comportements violents sous toutes leurs formes ne seront pas tolérés.



SECTION 5

Au service du bien-être collectif

Nous respectons les droits de la personne

En tant qu'organisation, EDC s'implique dans l'évolution de l'environnement global, entre autres en examinant les répercussions des transactions qu'elle appuie. Nous adhérons fermement à nos obligations juridiques et internationales, et travaillons sans relâche à la mise en place des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies et à la promotion de la santé et du bien-être des personnes.

Nous croyons fermement en la responsabilité sociale des entreprises

Nous mettons tout en œuvre pour mener nos activités de manière socialement responsable en visant la réussite commerciale à long terme et la viabilité, tant pour nos clients que pour EDC. Des valeurs d'honnêteté, de respect, d'équité et d'intégrité empreignent notre quotidien. Nous sommes conscients que nos opérations courantes agissent de près ou de loin sur la société et l'environnement. En favorisant une culture élargie de sensibilisation au risque commercial, nous outillons nos clients pour les rendre aptes à réduire et à gérer les contrecoups de leurs activités, et par le fait même à s'engager sur la voie de la viabilité et de la réussite à long terme.

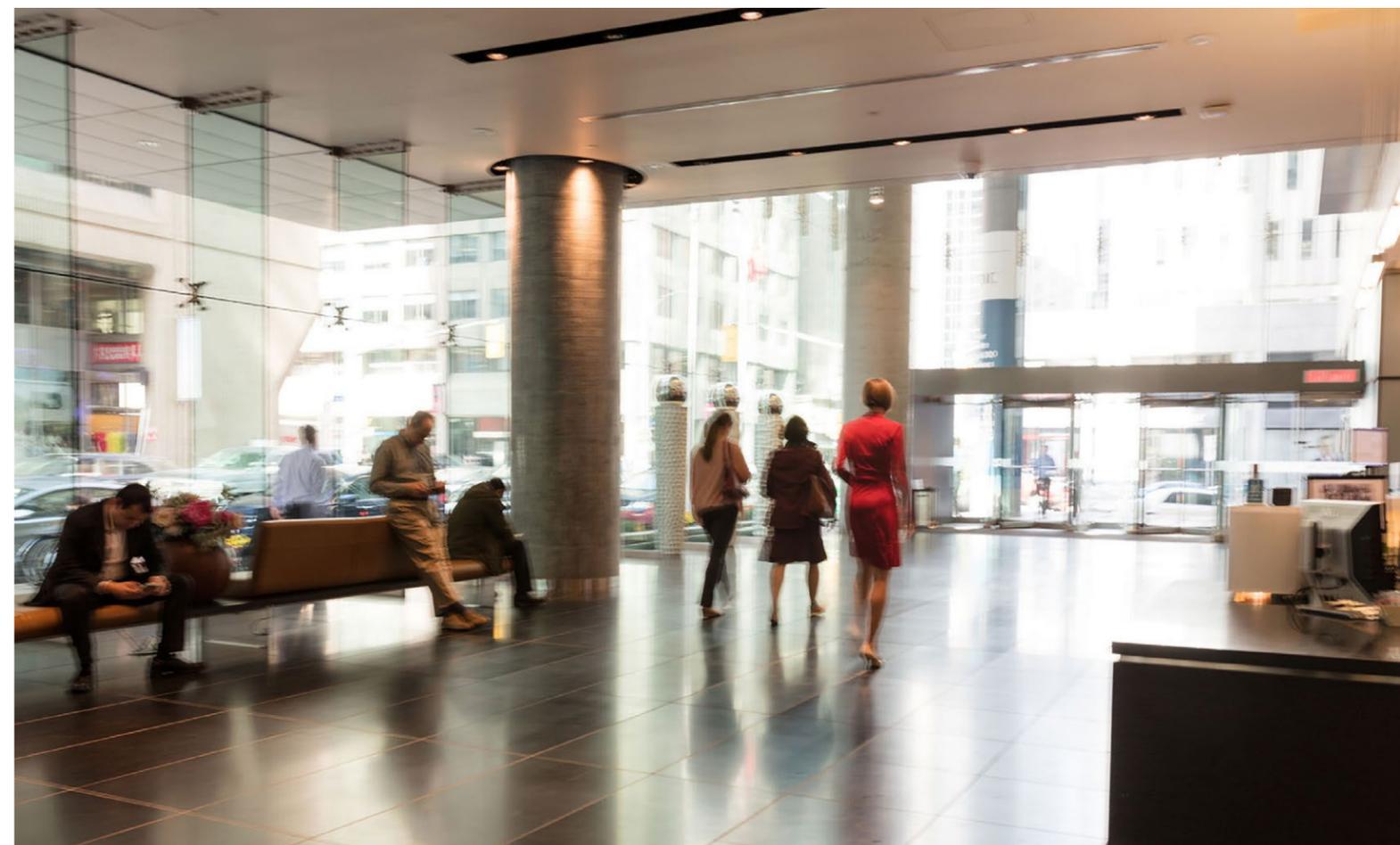


✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Traiter les autres avec égard et dignité, et respecter les droits de la personne.
- › Être à l'affût des signes d'exploitation de personnes, de châtiments ou de sévices corporels et de servitude involontaire dans toutes les transactions que nous appuyons.
- › Reconnaître et évaluer les effets de nos transactions sur les droits des personnes et mettre au point notre structure de soutien potentiel visant à prévenir et à atténuer ces répercussions.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS

- › Passer en revue et comprendre les incidences sociales et environnementales des transactions et des entreprises que nous appuyons.
- › Mener nos affaires avec le plus de transparence possible afin d'entretenir le lien de confiance nous unissant aux parties prenantes.
- › Adopter des initiatives qui mettent de l'avant la durabilité commerciale et la responsabilité environnementale.



SECTION 6

Au service de notre réputation

Message de notre vice-président et chef de la conformité et de l'éthique

Deux adages s'appliquent à merveille au domaine de l'éthique commerciale: « la perception est la réalité » et « l'apparence est primordiale ».

Maintenant que vous avez passé en revue le Code de conduite, vous êtes sans doute conscients que ces dictons sont ancrés dans notre réalité à EDC, où la perception est vraiment la réalité, et l'apparence, réellement primordiale. Et ces deux notions sont omniprésentes dans notre Code : les expressions « donner l'impression de » et « perçu comme » y apparaissent d'ailleurs une demi-douzaine de fois, tout comme les mots « apparent » et « apparence ».

Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'il ne suffit pas de nous comporter de manière éthique; nous devons aussi avoir l'air de le faire, partout et en tout temps. Il s'agit d'une norme extrêmement élevée à laquelle nous sommes tenus d'adhérer.

Au fur et à mesure que nous progresserons vers nos ambitieux objectifs, nos activités seront de plus en plus complexes et leur rythme s'accélérera. Et qui dit complexité dit aussi risque d'inconduites éthiques, souvent commises par mégarde.

En prenant le temps de lire le Code, vous avez fait un pas important pour aider EDC à gérer les risques liés à l'éthique. Sachez toutefois qu'un document ne peut à lui seul englober toutes les situations possibles et qu'il y aura toujours des cas qui dépendront de votre capacité de discernement.

C'est pourquoi il ne faut pas oublier que le Code de conduite, bien qu'important, n'est qu'un outil parmi tant d'autres à votre disposition. Nous avons tous accès aux années d'expérience et au bon sens de nos collègues et de nos leaders à EDC, sans oublier que mon équipe du Bureau de la conformité et de l'éthique ainsi que moi-même sommes là pour vous.



Scott Driscoll
Vice-président
et chef de la
conformité et
de l'éthique

Un autre adage me vient en tête : « Dans le doute, demandez de l'aide. » C'est à cela que nous servons!

Et c'est ainsi qu'en travaillant ensemble, nous parviendrons à satisfaire aux normes qui nous sont fixées, tant en apparence qu'en réalité.

Sincères salutations,

Scott Driscoll

Nous savons que nous protégeons notre réputation en nous exprimant

Nous sommes fiers de faire partie d'EDC et nous contribuons à préserver sa réputation. L'intégrité tire son origine des gestes et des décisions de chacun. Si une disposition de notre Code nous semble nébuleuse ou si nous sommes témoins d'une situation préoccupante ou d'un acte potentiellement répréhensible, nous avons le devoir et l'obligation d'en parler. Prendre la parole requiert certes du courage, mais en le faisant, nous agissons dans l'intérêt d'EDC, de nos collègues, de nos clients et de notre réputation.

Une préoccupation exprimée de bonne foi est tout simplement une inquiétude vraisemblablement fondée et signalée sans mauvaise intention.



RESSOURCES DU CODE

DES QUESTIONS OU BESOIN DE CONSEILS?

- › [Carrefour de la divulgation](#)
- › [Votre leader](#)
- › [Tout autre leader d'EDC](#)
- › [Services juridiques](#)
- › [Conformité et éthique](#)
- › [Vice-président et chef de la conformité et de l'éthique \(et également agent principal de la divulgation interne d'EDC\)](#)

SIGNALEMENT DE MOTIFS DE PRÉOCCUPATION

- › [Vice-président et chef de la conformité et de l'éthique / agent principal de la divulgation interne](#)
 - Téléphone: 613-598-3067
 - Courriel: sdriscoll@edc.ca
- › [Votre leader](#)
- › [Ligne de divulgation confidentielle à l'intention des tiers](#)
 - Téléphone: 1-866-335-2053 (appels en provenance du Canada et des États-Unis)
 - Téléphone: 1-647-439-9463 (appels à frais virés en provenance de l'extérieur du Canada et des États-Unis)
 - En ligne: www.clearviewconnects.com

Les préoccupations liées à un acte répréhensible peuvent également être exprimées à l'externe au **Commissaire à l'intégrité du secteur public du Canada (CISP)**.

Retrouvez nos politiques, lignes directrices et procédures connexes sur [Le fil conducteur](#).

